Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires Service de la production agricole **Sous-direction des produits et des marchés** Bureau des fruits et légumes, de l'horticulture et des productions végétales spécialisées **3 rue Barbet de Jouy 75349 Paris 07 SP**	**CIRCULAIRE** **DGPAAT/SDPM/C2012-3045** **Date: 23 mai 2012**

Date de mise en application : immédiate

Date de fin de validité : 31 décembre 2013

Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire
à
Mesdames et Messieurs les Préfets de région
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : circulaire modifiant la circulaire DGPAAT/SDPMC2012-3009 du 09 février 2012 relative à l'aide aux investissements pour les exploitations et CUMA tabacoles pour les années 2012 et 2013

Texte(s) de référence :
Circulaire DGPAAT/SDPMC2012-3009 du 09 février 2012 relative à l'aide aux investissements pour les exploitations et CUMA tabacoles pour les années 2012 et 2013

Résumé : cette circulaire modifie la circulaire DGPAAT/SDPMC2012-3009 du 09 février 2012 relative à l'aide aux investissements pour les exploitations et CUMA tabacoles pour les années 2012 et 2013

Mots-clés : tabac, investissements, dessiccation, récolte, modernisation

Destinataires	
Pour exécution : Mmes et MM. les Préfets de région Mmes et MM. les Directeurs régionaux de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt M. le Directeur général de FranceAgriMer M. le Président directeur général de l'ASP	Pour information : Administration centrale Mmes et MM. les Préfets de département Mmes et MM. les Directeurs départementaux des territoires (et de la Mer) Monsieur le Président de l'Association des régions de France Mmes et MM. les Ingénieurs généraux chargés de mission interrégionale Organisations professionnelles agricoles M. Le Directeur de l'ANITTA M le président de la FNCUMA

Contacts :

MAA/DGPAAT	SPA/SDEA/BIM	Guy NOBLET	01 49 55 57 12
	SPA/SDPM/BFL	Emilie BOURIEAU	01 49 55 46 06
FranceAgriMer	Animation des filières	Daniel ROLLIN	01 73 30 34 82

La présente circulaire supprime le point 8.1 « Délai de dépôt entre deux dossiers pour les bénéficiaires hors CUMA » de la circulaire DGPAAT/SDPMC2012-3009 du 09 février 2012 relative à l'aide aux investissements pour les exploitations et CUMA tabacoles pour les années 2012 et 2013.

Vous voudrez bien nous faire part, sous le présent timbre, de vos difficultés éventuelles dans l'application de cette circulaire.

Le Directeur général des politiques
agricole, agroalimentaire et des territoires

Signé : Eric ALLAIN

ANNEXE 1 : REPARTTION DE L'ENVELOPPE FRANCEAGRIMER

Région	Enveloppe FAM attribuée depuis 2010	Montant cumulé engagé (€)	Montant de l'enveloppe attribué pour 2012 (€) ou réduction d'attribution
ALSACE	347 400,00	343 411,93	27 605,00
AQUITAINE	223 000,00	149 801,50	279 905,00
AUVERGNE	2 500,00	2 421,43	21 874,00
CENTRE	15 100,00	12 049,65	1 595,00
MIDI-PYRENEES	112 000,00	94 277,89	10 154,00
NORD-PAS-DE-CALAIS	7 000,00	6 038,00	19 480,00
PAYS DE LOIRE	20 000,00	18 902,00	68 593,00
PICARDIE	1 700,00	0,00	- 1 700,00
POITOU-CHARENTES	273 800,00	191 240,97	- 67 691,00
RHONE-ALPES	0,00	0,00	14 867,00
TOTAL	**1 002 500,00**	**818 143,37**	**374 682,00**